



**Conseil
Municipal**

du
27/09/2017

Réuni à la Mairie de
Villeparois
à 20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 21/09/2017

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Président de séance
Le Maire,
Bruno MICHEL

Secrétaire de séance
Jean-Pierre
POUGET

DELIBERATION N°
17

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE VINGT-SEPT SEPTEMBRE, le
Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au
lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire,
conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des
collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames Nathalie BAGUET, Christelle
BOHN, Marie-Thérèse VINCENT.

Messieurs Michel BOURGOIS, Bruno
MICHEL, Pierre-Edouard MILLOT, Jean-Pierre POUGET, André
ROYER,

ETAIENT EXCUSES OU
ABSENTS :

Florimond BAUGEY
Jean DUARTE SERRA
Mariam WAI

Pouvoir donné à :

Bruno MICHEL
Pierre-Edouard MILLOT

Rapport annuel d'activité 2016 des services de la CAV

Rapporteur: Le Maire

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activités 2016 des services
de la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

Décision :	Exprimées	10
	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour	10

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil,

Le Maire,



Bruno MICHEL

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A Villeparois le